

FCP VALEURS AL KAOUTHER
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 005 493 DT, un actif net de 996 913 DT et un résultat bénéficiaire de 26 629 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 29 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		729 813	698 766
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		62 555	83 406
	AC1	792 368	782 172
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	101 414	80 193
DISPONIBILITES	AC2 (b)	111 711	116 377
AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		1 005 493	978 741
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 593	5 383
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 988	3 074
TOTAL PASSIF		8 580	8 457
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	986 881	966 902
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	10 032	3 382
TOTAL ACTIF NET		996 913	970 284
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1 005 493	978 741

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	31 550	24 281
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	4 910	4 817
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		36 461	29 098
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	21 785	21 388
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		14 676	7 710
AUTRES CHARGES	CH2	4 644	4 387
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 032	3 323
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0	59
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		10 032	3 382
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0	- 59
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		7 772	36 285
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DES TITRES		10 761	- 49 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 1 936	- 1 843
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 629	- 11 842

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2021	31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	26 629	- 11 842
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 032	3 323
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	7 772	36 285
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES	10 761	- 49 608
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 1 936	- 1 843
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	0	68 657
CAPITAL	0	68 782
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	- 125
RACHAT	0	-191 601
CAPITAL	0	-190 423
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	-1 365
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	184
DROITS DE SORTIE	0	3
VARIATION DE L'ACTIF NET	26 629	- 134 786
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	970 284	1 105 071
FIN DE L'EXERCICE	996 913	970 284
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	10 182	11 473
FIN DE L'EXERCICE	10 182	10 182
VALEUR LIQUIDATIVE	97,909	95,294
TAUX DE RENDEMENT	2,74%	-1,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaique.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

4.4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidités.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- PORTEFEUILLE TITRE :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés		638 559	729 813	91 253		73,21%
<i>Actions admises à la cote</i>						
CEREALIS	8 500	61 115	76 509	15 394		7,67%
CITY CARS	8 267	76 541	90 309	13 767		9,06%
DELICE HOLDING	6 094	82 173	91 044	8 871		9,13%
EURO-CYCLES	3 000	36 600	96 186	59 586		9,65%
ONE TECH HOLDING	10 375	73 023	89 962	16 938		9,02%
SAH LILAS	7 280	87 728	81 012	- 6 716		8,13%
SOTUVER	12 285	85 704	89 582	3 879		8,99%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	- 25 228		0,00%
TELNET HOLDING	6 000	31 229	49 680	18 451		4,98%
UNIMED	8 906	79 215	65 521	- 13 693		6,57%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	1	4	8	4		0,00%
Obligations, Valeurs assimilées		60 000	62 555		2 555	6,27%
<i>Obligations selon les principes de la <u>finance Islamique</u></i>						
WIFAK BANK 2019-1 CBTF	1 000	60 000	62 555		2 555	6,27%
TOTAL		698 559	792 368	91 253	2 555	79,48%

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2020	83 481
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2021	7 772
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2021	91 253

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	29 619
- Obligations	0
TOTAL	29 619

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus-values Réalisées
- Actions et droits rattachés	6 344	15 262	8 918
- Obligations	20 000	20 000	0
TOTAL	26 344	35 262	8 918

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2020	695 284
Acquisition actions cotées	29 619
Acquisition obligations	0
Cessions actions cotées	-6 344
Anuités Obligations	-20 000
Portefeuille au 31/12/2021	698 559

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à 213 126 DT et sont composés de :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Placements monétaires (a)	101 414	80 193	21 221
Disponibilités (b)	111 711	116 377	- 4 665
TOTAL	213 126	196 570	16 556

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2021	Total	% de l'actif net
Placement « Albaraka » 04/10/2021 au 04/04/2022	100 000	1 414	101 414	10,17%
TOTAL	100 000	1 414	101 414	10,17%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 111 711 DT au 31/12/2021 contre un solde de 116 377 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
AMEN BANK	111 502	116 289	- 4 786
BANQUE ZITOUNA	51	88	- 37
AL BARAKA	158	0	158
TOTAL	111 711	116 377	- 4 665

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	4 093	3 887	206
Rémunération du dépositaire	1 500	1 496	4
TOTAL	5 593	5 383	210

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Redevances CMF	84	81	3
Rémunération du CAC	2 903	2 993	- 89
TOTAL	2 988	3 074	- 86

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	966 902
Nombre de titres	10 182
Nombre de porteurs de parts	13

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 772
Plus-values réalisés sur cessions de titres	10 761
Moins-values réalisés sur cessions de titres	0
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	3 382
Commission / transactions	- 1 111
CTB / transactions	- 825
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droit de sortie	0

Capital au 31-12-2021

Montant	986 881
Nombre de titres	10 182
Nombre de titres	13

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 10 032 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	10 032	3 323	6 708
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	0	- 125	125
* sur les rachats	0	184	- 184
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10 032	3 382	6 649

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des actions et valeurs assimilées	25 373	16 468
ICF	0	2 560
TPR	0	0
SAH LILAS	1 674	480
ENNAKL AUTOMOBILES	0	0
CITY CARS	4 621	3 340
EURO CYCLES	4 545	3 837
SIAME	0	0
TELNET HOLDING	1 500	1 200
ONE TECH HOLDING	1 729	1 729
UNIMED	4 177	0
SOTUVER	3 427	1 512
DELICE HOLDING	2 255	1 811
CEREALIS	1 445	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 177	7 812
TOTAL	31 550	24 281

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 910 DT contre un solde de 4 817 DT au 31/12/2020 et correspond aux revenus des placements "Albaraka" nets de la retenue à la source libératoire

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 21 785 DT contre un total de 21 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	15 835	15 438	397
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
TOTAL	21 785	21 388	397

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 4 644 DT au 31 Décembre 2021 contre un solde de 4 387 DT au 31 Décembre 2020, et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations
Rémunération du CAC	2 927	3 017	- 89
Redevances CMF	983	967	16
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	734	403	331
TOTAL	4 644	4 387	258

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	3,581	2,858	4,799	4,192	3,876
Charges de gestion des placements	-2,140	-2,101	-2,213	-2,578	-2,224
Revenu net des placements	1,441	0,757	2,585	1,614	1,651
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,456	-0,431	-0,395	-0,392	-0,532
Résultat d'exploitation (1)	0,985	0,326	2,190	1,222	1,119
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,006	-0,093	0,085	-0,188
Sommes capitalisables de l'exercice	0,985	0,332	2,097	1,307	0,931
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,763	3,564	-9,675	3,988	7,451
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,057	-4,872	4,777	1,208	-11,065
Frais de négociation de titres	-0,190	-0,181	-0,068	-0,054	-0,113
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,630	-1,489	-4,967	5,142	-3,726
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,615	-1,163	-2,776	6,364	-2,607
Droits de sortie	0	0	0,025	0,019	0,069
Résultat non distribuable de l'exercice	1,630	-1,489	-4,941	5,161	-3,657
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,134	0,238	-1,278	0,853
Sommes non distribuable de l'exercice	1,630	-1,355	-4,703	3,884	-2,805
Valeur liquidative	97,909	95,294	96,319	98,926	93,735
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	2,21%	2,15%	2,41%	2,01%
Autres charges / actif net moyen	0,47%	0,45%	0,38%	0,37%	0,48%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,02%	0,34%	2,12%	1,14%	1,01%
Actif net moyen	982 959	966 896	1 182 979	1 294 270	1 531 447

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2021 par :

72,58% de l'actif en actions et droits rattachés ;

6,22 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique

21,20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2021/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق. أما مسؤوليتنا فتنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد محمد النوري



السيد منير التليلي



السيد منير قراجة

